

| | |
|--|---|
| <p>REPUBLIQUE FRANCAISE</p> <hr/> <p>VILLE DE BETHEMONT-LA-FORET</p> <p>Département du Val d'Oise</p> <p>Arrondissement de Pontoise</p> <p>Canton de Domont</p> <hr/> <p><u>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS</u> <u>DU CONSEIL MUNICIPAL</u></p> | <p>Délibération n°: 001-2020</p> <p>Du : jeudi 27 février 2020</p> <p>Nombre de Conseillers : en exercices : 8 présents : 7 votants : 7</p> <p>Date de la convocation : 20 février 2020</p> |
|--|---|

L'an deux mille vingt, le vingt-sept février à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Didier Dagonet, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Didier Dagonet, Maire,
Mesdames Chantal Delamour, Isabelle Oger Adjointes au Maire,
Madame Maria Marques Fernandes, Conseillère municipale
Messieurs Patrice Glandières, et Michel Monteiro, Monsieur Régis Rousseau-Caffier, Conseillers municipaux.

ETAIENT ABSENTS :

Madame Malvina Boquet, Conseillère municipale,

SECRETAIRE DE SEANCE :

Madame Chantal Delamour, Adjointe au Maire,

OBJET : Approbation du Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 10 octobre 2019

Le Conseil Municipal,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'absence d'observation,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Didier Dagonet, Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

| Résultats des votes | Pour | Contre | Abstention |
|---------------------|------|--------|------------|
| Nombre de voix | 7 | - | - |

Approuve le procès-verbal du Conseil Municipal du 10 octobre 2019.

Dit que le présent acte est susceptible d'un recours qui devra être formé dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, auprès du Tribunal Administratif de Cergy Pontoise (la Cour Administrative d'appel compétente étant celle de Versailles) (Art. R 421.1 à 5 du Code de Justice Administrative).

Pour extrait conforme au registre

Fait à Béthemont-la-Forêt, le 28 février 2020



Didier Dagonet
Le Maire

